



## Nombre de jours congés payés pour un mi-temps

Par **reguer**, le **25/09/2013** à **13:36**

Bonjour, je suis en CDD jusqu'au 16 décembre en collectivité territoriale (crèche municipale), J'ai eu un 1er contrat du 20 août jusqu'au 16 septembre, puis un avenant de contrat du 17 septembre jusqu'au 16 Décembre, la particularité c'est que je suis à mi-temps soit 17H30 la semaine, en complément d'une collègue à mi-temps thérapeutique, néanmoins je travaille tous les jours, les après-midi. Je souhaite savoir si comme mes collègues j'ai droit à 2,5 jrs/mois de congés ou moins? Et combien? Et en Août je n'ai travaillé que 9jrs ouvrés donc combien de congés? Puis-je prendre mes congés avant la fin de mon contrat? Merci. Cdt.